Bulletin municipal - 2018

Neuville sur Ain

n° 22

Editorial page **1**

Conseil Municipal page **2**

La Communauté de communes page **10**

La Communauté éducative page **13**

La vie associative page **17**

Rencontre page **39**

Un peu d'histoire page **40**

Infos pratiques page **45**

Renseignements utiles page **48**

Etat civil page **49**

Ce bulletin municipal a été conçu et réalisé par la Commission Communication composée de : Nicole Millet, Annie Chocque, Caroline Perdrix, Nathalie Revel-Subtil, Célia Sentenac, Nathalie Viousasse. Et avec la collaboration de Alain Millet et Patricia Chanel.

Crédit photos : Alain Millet, Ensemble Harmonique Jujurieux-Neuville, Joute Neuvilloise, PPVA, Culture et Loisirs, ...

Page 1 de couverture : entre Suran et collines, les hameaux de Planche et Fromente.
Page 2 de couverture : entre ombre et lumière.
Page 4 de couverture : Fromente et Planche, hier et aujourd'hui..

Conception et impression
COMIMPRESS (01) REPLONGES • 03 85 32 25 40
Imprim'Vert 2018

L' Editorial du Maire

En 1777, le mise en service du pont de Neuville, premier pont sur l'Ain était un trait d'union entre le Bugey d'une part, et la Bresse et le Revermont d'autre part, les plaines de la Dombes et les premiers plis du Jura. Il marquait un progrès décisif pour relier de manière plus fiable et plus rapide que celui des radeaux la région lyonnaise et les Monts du Jura.

Il était le résultat de la décision forte de la puissance publique et de la science des ingénieurs (Nicolas Aubry en l'occurrence).

Aujourd'hui, trois siècles plus tard, la force des décisions publiques s'est dissoute dans un galimatias que plus personne ne comprend et la science de l'ingénieur a peut-être oublié que le service au plus grand nombre est son essence.

Et pourtant face aux défis multiples qui doivent être relevés, nous avons besoin absolument de retrouver le sens et la cohérence dans l'action publique.

La suffisance de l'Etat et la déconnexion de ses élites mènent à des fractures multiples dont nous n'avons nul besoin.

La tradition jacobine qui organise le pouvoir de manière bureaucratique et centralisée est à bout de souffle.

Il est urgent de repenser que les traits d'union sont plus féconds que « les coups de menton ».

Il reste encore quelques cellules de base de notre organisation qui conservent un peu de crédit - je dis bien un peu- ce sont celles les plus proches de la réalité vécue dans nos territoires.

Associations, communes, départements : il est certainement temps de leur redonner de la vigueur et de cesser de les étouffer.

Encore faut-il que les citoyens manifestent autre chose que leur volonté d'avoir des droits sans exercer leurs devoirs.

Merci à tous ceux qui dans leur comportement quotidien, s'abstiennent d'incivilités, d'égoïsme et qui donnent à autrui un peu de civisme et d'engagement sans attente de retour.

Vous trouverez dans les pages qui suivent des témoignages, des satisfactions simples qui nous font collectivement du bien.

Thierry Dupuis

DES RÉALISATIONS

Les chiffres indiqués sont en T.T.C.

Quoi ? Le préau en remplacement du chapiteau.
Le rafraîchissement des murs et du sol du local.
La façade du local.

Où ? Parc des Peupliers.

Pourquoi ? Pour un accueil plus convivial dans ce magnifique cadre au bord de la rivière.

Par qui et combien ?
Entreprise Ceman pour le préau, 30 128 €.
Atelier d'insertion pour le démontage, 500 € et pour les travaux de peinture, 2 050 €.
Reynaud Cauvin pour les bâches, 3 841 €.
Ain Jaillet Electricité pour l'éclairage du chapiteau, 1 300 €.

La façade relookée.

Un abri apprécié par les utilisateurs.

Dernière touche à la mairie annexe.

Un bureau accueillant.

Quoi ? Un lieu d'accueil du public répondant aux règles d'accessibilité.

Où ? Ancienne poste place Joseph Rynois.

Pourquoi ? Pour un accueil accessible de la mairie annexe au public.

Par qui et combien ?
MBI pour le matériel informatique, 2 700 €
LPI Diffusion pour le mobilier de bureau, 1 856 €
Menuiserie Bret, 3 739 €
Entreprise Petetin, 4 283 €

La salle des fêtes repeinte.

Quoi ? Traitement des parties dégradées par le salpêtre et peinture de la salle (hors cuisine).

Où ? Salle des fêtes, place Michel Floriot.

Pourquoi ? pour un accueil plus agréable des utilisateurs, associations, école, périscolaire...

Par qui et combien ?
Atelier d'insertion, 2 600 €.

Les terrains de tennis rénovés.

Garde-corps rue de la Rochette.

Réfection de la partie haute, rue de la ville.

Quoi ? Une dalle a recouvert les anciens terrains, peinture de l'ensemble.

Où ? Terrains de tennis, allée des Tilleuls.

Pourquoi ? Terrains fissurés, à rénover pour permettre la pratique de ce sport pour les compétitions ou le loisir.

Par qui et combien ?
France réalisations, 46 664 € (participation du club : 20 000 €, subventions demandées à la Fédération et à la Région).

Quoi ? Panneaux de signalisation.

Où ? Différents lieux et croisements dans le village et les hameaux.

Pourquoi ? Pour remplacer et compléter la signalétique directionnelle.

Par qui et combien ?
Entreprise Signaux Girod pour 1 644 € pour la pose et 4 132 € pour les panneaux.

Quoi ? Installation d'un garde-corps.

Où ? Parking rue de La Rochette.

Pourquoi ? Dangerosité car le parking est au-dessus de la rue.

Par qui et combien ?
SMCF, 3 866 €

Quoi ? Extension du réseau électrique.

Où ? Chemin de Champagne (à proximité de la station d'épuration à Thol).

Pourquoi ? Pour permettre l'installation de l'entreprise La Forestière.

Combien ?
Enedis 11 061 €, remboursés par l'entreprise.

Quoi ? Réfection de la chaussée.

Où ? Rue de la ville depuis la rue du Revermont jusqu'à la rue des Sapins.

Pourquoi ? Dégradation importante de cette rue.

Par qui et combien ?
Entreprise SOCATRA, 83 661 €.

DES RÉALISATIONS

Quoi ? Toit du bâtiment de la chasse (1), théâtre sécurisation (2), porte de garage, local des services techniques(3).
Où ? Au domaine de Thol.
Pourquoi ? Réfection du toit, sécurisation des bâtiments.
Par qui et combien ?
(1) **BCR Neuvilloise** 3 700 €, (2) **ELCC** 6 020 €, (3) **Ombré fenêtre** 6 092 €.

Quoi ? Etude accessibilité des bâtiments (1).
Etude réfection chaîne d'habillement (2).
Où ? Au domaine de Thol.
Pourquoi ? Différentes études concernant les bâtiments.
Par qui et combien ?
(1) **SOCOTEC** 474 €, **Batimex** 480 €, **Cabinet Pernici**, 12 054 €.
(2) **Cabinet Turquois**, 1 872 €

Quoi ? Réalisation d'un cheminement piétonnier.
Où ? Route de Pont d'Ain.
Pourquoi ? Sécurisation des usagers entre le Domaine de Thol et le stade.
Par qui et combien ?
Entreprise JMTP 25 356 €

Le bâtiment de la chasse.

DES ÉTUDES EN COURS

Quoi ? étude de faisabilité
Où ? Fromente
Pourquoi ? Pour réduire la vitesse dans le village
Par qui et combien ?
Aintegra, 6 372 €

PROJETS EN COURS

- **Projet d'aménagement de la RD 42** (rue Pierre Goujon et rue du Revermont) : **Aintégra** 23 400 €.
- **M. Bollache, géomètre**, 4 297 €
- **Mise en accessibilité des établissements recevant du public : Cabinet Pernici** (11,5 % des travaux engagés).

Chemin piétonnier route de Pont d'Ain.

AUTRES

- Le véhicule, servant à différents travaux : ramassage des déchets verts, arrosage en été, transports divers, ayant été volé courant janvier a été remplacé par un véhicule de location (702 € par mois).
- Matériel cantine, frigo, étuve : Cuny 4 284 €
- Habillement pompiers, Dumont sécurité 7 676 €.

LE BUDGET

Dépenses de fonctionnement	Réalisé en 2017	Prévision 2018	Réalisé au 23/11/2018
Charges à caractère général	210 760 €	338 200 €	267 544 €
Charges de personnel	358 274 €	395 100 €	305 171 €
Autres charges de gestion courante	141 421 €	144 800 €	85 947 €
Charges financières	63 950 €	60 200 €	59 352 €
Charges exceptionnelles	0 €	200 €	106 €
Dépenses imprévues de fonctionnement	0 €	6 794 €	0 €
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES	774 405 €	945 294 €	718 120 €
Opérations d'ordre	6 765 €	4 706 €	4 694 €
Virement à la section d'investissement		50 000 €	
RÉSULTAT CUMULÉ	781 170 €	1 000 000 €	722 814 €

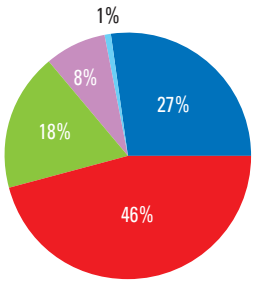

- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières
- Opérations d'ordre

Recettes de fonctionnement	Réalisé en 2017	Prévision 2018	Réalisé au 23/11/2018
Indemnités journalières	408 €	1 500 €	2 761 €
Produits des services	32 194 €	71 218 €	61 889 €
Impôts et taxes	717 106 €	700 300 €	499 628 €
Dotations	130 537 €	114 237 €	106 609 €
Produits locatifs	81 490 €	84 000 €	106 814 €
Produits exceptionnels	1 498 €	0 €	101 €
TOTAL DES RECETTES RÉELLES	963 233 €	971 255 €	777 802 €
Opérations d'ordre	1 819 €		
Excédent reporté		28 745 €	
RÉSULTAT CUMULÉ	965 052 €	1 000 000 €	777 802 €

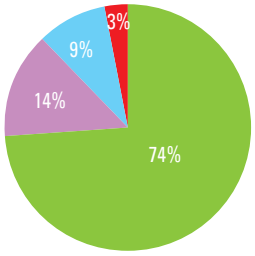

- Indemnités journalières
- Produits des services
- Impôts et taxes
- Dotations
- Produits locatifs
- Produits exceptionnels
- Opérations d'ordre

Dépenses d'investissement	Réalisé en 2017	Prévision 2018	Réalisé au 23/11/2018
Equipements et travaux	149 977 €	463 550 €	299 506 €
Emprunts	126 098 €	130 790 €	130 789 €
Subventions d'équipement versées	0 €	3 120 €	3 119 €
Dépenses imprévues	0 €	518 €	0 €
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES	276 075 €	597 978 €	433 414 €
Opérations patrimoniales et d'ordre	1 819 €		
Résultat antérieur reporté		53 472 €	
RÉSULTAT CUMULÉ	277 894 €	651 450 €	433 414 €

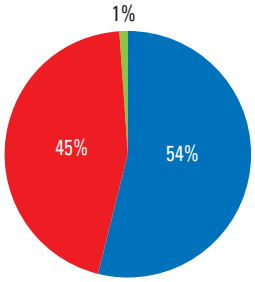

- Equipements et travaux
- Emprunts
- Opérations patrimoniales et d'ordre

Recettes d'investissement	Réalisé en 2017	Prévision 2018	Réalisé au 23/11/2018
Dotations, fonds de réserve	263 542 €	244 588 €	207 332 €
Subventions d'investissement	89 €	76 956 €	32 311 €
Emprunt		140 200 €	0 €
Produit de cessions		135 000 €	0 €
TOTAL DES RECETTES RÉELLES	263 631 €	596 744 €	239 643 €
Opérations d'ordre	6 765 €	4 706 €	4 694 €
Virement de la section de fonctionnement		50 000 €	
RÉSULTAT CUMULÉ	270 396 €	651 450 €	244 337 €

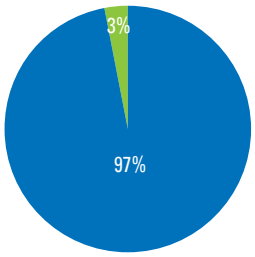

- Dotations, fonds de réserve
- Subventions d'investissement
- Opérations d'ordre

UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE À THOL

Le projet de centrale solaire a été initié en 2012. Relancé en 2016, il a permis de présenter un dossier à la DDT (Direction Départementale des Territoires) et d'engager une concertation sur la procédure d'urbanisme avec le choix d'un zonage pour l'implantation du futur parc. Il permettra la valorisation d'un terrain inexploité au domaine de Thol pour une production d'énergie renouvelable.

L'étude de faisabilité a tenu compte de différents paramètres et caractères locaux : en dehors de zones de protection de monuments historiques, étude des habitats favorisant la biodiversité et préservant la faune et la flore, étude des paysages et de l'hydrologie pour une bonne intégration dans le paysage.

Cette centrale occupera une superficie de 5,2 ha. Sa puissance de 5 MW représentera la consommation d'environ 5 000 habitants.

La société Luxel s'engage à un démantèlement des modules et du recyclage de tous les matériaux ainsi que la remise du terrain dans son état initial à la fin de l'exploitation

La durée de vie d'une telle centrale est de 20 à 25 ans (voire plus).

Elle pourrait être opérationnelle fin 2019 ou 2020.

Réunion publique pour présenter le projet.

Un exemple de panneaux photovoltaïques.

Mesures en faveur de la biodiversité

LE CCAS

Comme chaque année, le CCAS a offert aux aînés de plus de 70 ans une journée conviviale. 72 convives ont passé un agréable moment appréciant le repas servi par « Chef et Vous » et animé par le chanteur Christian Richard.

Autre nouveauté cette année : la mise en place d'ateliers pour découvrir et utiliser la tablette.

Cette animation proposée par l'ADAPA (Association Départementale Aide aux Personnes de l'Ain) accueille des personnes de plus de 60 ans. 2 groupes de 8 ont bénéficié de 12 séances.

Un groupe de travail à la mairie annexe.

Les doyens de la journée : Marie Rynois, Albert Compesi et René Pernet, dont c'était l'anniversaire, ont été honorés par les élus.

Quel est le rôle de l'ADAPA ?

Cette association aide les personnes âgées, fragilisées et handicapées qui souhaitent rester à leur domicile.

Quel objectif est visé dans ces ateliers ?

Savoir utiliser une tablette permet de garder une certaine indépendance et autonomie dans la vie quotidienne de plus en plus tournée vers le numérique mais aussi de faciliter les liens entre générations, communiquer avec ses petits-enfants, utiliser les réseaux sociaux et également échanger, partager des idées, des remarques au cours de ces séances.

Quel est le programme de ces ateliers ?

3 modules sont proposés :

- Le premier a permis de s'approprier l'outil.
- Le second de communiquer, créer et surfer sur la tablette.
- Le troisième de se perfectionner.

Il est organisé à Pont d'Ain les mardis 15 janvier, 28 mai, 12 novembre de 8h 30 à 12h 30.

Et les mardis 12 mars et 13 août de 15h 30 à 18h 30.

Pour donner son sang, il faut être majeur, ne pas venir à jeun et présenter sa carte d'identité.

Des infirmières spécialisées font le prélèvement. A l'issue du don, une collation est offerte par l'EFS et l'Amicale de Pont d'Ain.

Pour plus de renseignements :
contact :
EFS (Etablissement Français du Sang)
Tél : 04 74 50 62 20

PERSONNEL COMMUNAL : du changement

Deux départs, deux arrivées :

Katia Hayès est arrivée à Neuville sur un poste d'emploi jeune en 2002. Elle a participé à un projet innovant et des interventions variées : bibliothèque, aide aux activités sportives… puis elle a été embauchée comme ATSEM, elle a secondé les maîtresses, Mmes Raffourt, Buffet, Christin…

Elle a su se faire apprécier de ses collègues et des enseignants. Elle a tenu son rôle auprès des enfants avec efficacité, compétence, fermeté tout en restant proche d'eux et à leur écoute.

Elle a décidé de quitter ce poste pour une nouvelle orientation. Nous lui souhaitons une pleine réussite dans ses projets.

Katia Hayès, deuxième à partir de la gauche.

Damien Bichat est entré aux services techniques de la commune en juillet 2011. Il a trouvé sa place auprès de ses collègues et partagé le travail d'entretien des chemins, des espaces verts apportant ses idées et ses compétences notamment au moment du fleurissement. Lui aussi, a également souhaité se tourner vers d'autres horizons.

Cathy Mairet a été recrutée au poste d'ATSEM en septembre dans la classe maternelle de moyenne et grande sections. Elle est connue dans l'école puisqu'elle assurait l'accueil et l'animation du périscolaire jusqu'en juillet dernier.

Nicolas Richer a remplacé Damien Bichat. Son rôle est, en priorité, tourné vers l'entretien des bâtiments.

Cependant, il participe aux divers travaux d'entretien et de maintenance selon les besoins.

Le personnel communal a bénéficié d'une formation aux premiers secours.

DES INNOVATIONS DANS LE FLEURISSEMENT

Chaque année, l'équipe chargée du fleurissement (Syndicat d'Initiative et autres bénévoles) apporte une touche nouvelle dans l'espace paysager. Après l'installation de pots colorés à l'entrée du parking du château, elle a choisi, cette année, de mettre quelques touches originales dans les massifs. Divers supports fabriqués avec du matériel de récupération et peints avec des couleurs vives ont pris place et portent des bacs garnis de fleurs retombantes.

Un hôtel à insectes accueille les petites bêtes indispensables à la pollinisation.

Différentes fleurs ont trouvé place sur du matériel ancien à l'entrée du bâtiment des Vieux Clous.

Installation d'un hôtel à insectes.

LISTES ÉLECTORALES

A compter du 1er janvier 2019, la procédure de révision des listes électorales est modifiée.

Les demandes d'inscription des nouveaux électeurs sur les listes électorales en vue de participer à un scrutin, seront désormais déposées au plus tard le 6ème vendredi précédent ce scrutin, soit 37 jours avant le scrutin.

Loi n° 2016-1048 du 1er août 2016, rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales

QUELQUES GESTES SIMPLES POUR RÉDUIRE NOS DÉCHETS

Dans le cadre du CODEC (Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire), impulsé par le ministère de l'environnement, il est préconisé de diminuer de 10% les déchets ordures ménagères et de 30% les déchets mis en décharge d'ici 2020.

La Communauté de communes va mettre à disposition des caisses de récupération de piles, ampoules et cartouches d'encre à la mairie et à l'école.

Des containers de récupération des déchets ménagers, emballages et verres seront installés dans le Domaine de Thol, au parc « la Récré », au parc des Peupliers, entre autres.

Quelques astuces pour réduire nos déchets :

- Opter pour des emballages recyclables (en verre par exemple).
- Penser au réemploi des meubles (vendre, donner ou réparer).
- Eviter le gaspillage alimentaire.
- Eviter la vaisselle jetable (verres et assiettes).
- Limiter le gâchis papier.
- Coller un autocollant « stop pub » sur vos boîtes aux lettres (disponible en mairie).

Bien trier ses déchets

Sont interdits de poubelles grises :

- Le verre recyclable à 100%, à apporter dans les points de collectes.
- La vaisselle cassée, vitres brisées, ampoules grillées à apporter en déchèterie.
- Les déchets nocifs, produits ménagers, de bricolage ou de jardinage, récupérés en déchèterie.
- Les textiles, petite maroquinerie, chaussures, linges de tables, collectés par les points Relais (en déchèterie) ou Tremplin. Ceux-ci sont réemployés ou recyclés en isolant thermique et acoustique.
- Journaux, revues, cahiers, livres (non plastifiés), à déposer dans les points collectes.

Les emballages recyclables sont à déposer dans les sacs jaunes.

Ne pas mettre dans les sacs jaunes :

- Les pots de yaourt, de beurre, de crème.
- Les sachets plastiques.
- Les barquettes plastiques.
- Les emballages non vidés.
- Les pots de fleurs.
- Les emballages en polystyrène.

Inutile de laver les emballages.

Les médicaments retournent en pharmacie.

L'ancienne déchèterie de Résignel est définitivement fermée à tous dépôts.

Les déchets verts, gravats, bois, ferraille, les encombrants, les déchets électriques ou électroniques sont à déposer en déchèterie aux heures d'ouverture et non devant les grilles !

Ne pas déposer d'ordures ménagères ni déchets aux abords des points de collectes.

Respecter les jours et points de ramassage des poubelles et des sacs jaunes. Ne les laissez pas trainer dans la rue pendant des jours, voire des semaines !

Dans le cadre de sa politique éducative, la Communauté de Communes « Rives de l'Ain - Pays du Cerdon » a organisé une manifestation festive, « Sur un air de familles », pour accueillir les enfants du territoire .

Ateliers enfants-parents-ados, animations variées, constructions de cabanes en bois géantes, fabrications de marionnettes, d'origami, de nichoirs, initiation au graff, spectacles…, échanges autour d'un thème (l'éducation à l'utilisation des écrans et d'internet) ont fait de cette journée une réussite avec la venue de 1 200 personnes.

L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Liza, Marie-Claire et Julie.

Un goûter est proposé aux enfants.

L'accueil périscolaire est également géré par la Communauté de Communes. 44 enfants peuvent être accueillis à Neuville par Liza, Julie et Marie-Claire qui proposent de multiples activités.

Patrimoine et histoire ont fait l'objet de visites. Ici, pour rappeler l'anniversaire de l'Armistice de 1918 au carré militaire.

Rives de l'Ain
Pays du Cerdon
Communauté de communes

AUTRE INSTANCE : SR3A

Présentation du SR3A

Le Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents (SR3A) est un syndicat mixte compétent dans la GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) par transfert de compétences des intercommunalités suivantes : Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, Haut-Bugey Agglomération, Communautés de Communes de la Dombes, de la Plaine de l'Ain, du plateau d'Hauteville, des Rives de l'Ain Pays du Cerdon, de la Petite Montagne, de la Région d'Orgelet et Porte du Jura.

Le SR3A a été constitué le 1er janvier 2018 et œuvre sur les bassins versants du Suran, du Lange/Oignin, de l'Albarine, de la Vallée de l'Ain de l'aval du barrage de Coiselet à sa confluence avec le Rhône et des affluents du Rhône de la commune de Lagnieu à celle de Lhuis.

Il agit pour le maintien ou l'amélioration de la qualité écologique des rivières et ripisylves, lacs, zones humides, la prévention des inondations, la gestion de la ressource et la sensibilisation du grand public en priorisant sur le jeune public.

Le SR3A est financé par la cotisation de ses membres (Communautés de Communes et d'Agglomérations) et les subventions (agence de l'eau, Conseils Départementaux, Région, Etat, Europe).

La cotisation est basée sur le nombre d'habitants au prorata du bassin versant. Pour 2018, elle a été de 6,40 € par équivalent habitant. Les communautés décident de payer leurs cotisations soit via leur budget général, soit via une recette dédiée et affectée : la taxe GEMAPI.

Enfin le SR3A recevra la labellisation « EPAGE » (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) en janvier 2019, 1er dans le bassin Rhône Méditerranée et Corse.

Pour connaitre ces actions, vous pouvez suivre la page facebook :
SR3A @sr3ainavalaffluents.

Contact : Alexandre Lafleur
Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents
Rue Marcel Paul
01500 Ambérieu-en-Bugey
06 86 45 68 74
04 74 37 42 80
alexandre.lafleur@ain-aval.fr
contact@ain-aval.fr

Signature du contrat en faveur des milieux aquatiques du Suran et de la basse vallée de l'Ain au Parc des Peupliers.

L'ÉCOLE

L'effectif de l'école se maintient. 165 enfants ont retrouvé leurs camarades à la rentrée de septembre.

Quelques nouveaux enfants ont bien vite été intégrés dans les groupes.

De multiples projets sont proposés par les enseignants. Ils aideront à développer l'épanouissement des futurs citoyens que sont les élèves.

La scolarité est encadrée par une équipe pédagogique motivée et innovatrice. Les élèves sont répartis en 7 classes :

Céline Lauro : 21 PS

Julia Estublier : 11 MS et 12 GS

Anne-Jessy Dubois : 11 MS et 13 GS

Sophie Orjollet : 16 CP et 8 CE2

Karine Venet : 27 CE1

Florence Verbeck : 10 CE2, 5 CM1 et 8 CM2

Juliette Lochu : 7 CE2, 5 CM1 et 10 CM2

Pierre Boissard est maître surnuméraire à mi-temps.

Patrick Ravet est remplaçant rattaché à l'école de Neuville, il remplace actuellement **Sophie Orjollet**.

Pierre Favre est le directeur de l'école.

Les enseignantes de maternelle travaillent en étroite collaboration avec les ATSEM, **Anne Faure, Cathy Mairet et Rachel Carobbio**.

Cynthia Dumont, Armance Pepillo sont auxiliaires de vie scolaire.

1er rang de gauche à droite : Juliette Lochu, Pierre Favre et Florence Verbeck.
2 ème rang : Karine Venet, Sophie Orjollet, Anne-Jessy dubois, Céline Lauro et Julia Estublier.

De gauche à droite : Cynthia Dumont (AVS), Rachel Carobbio, Cathy Mairet et Anne Faure (ATSEM).

Armance Pépillo (AVS).

Nicolas Gauthier en stage dans le cadre de sa formation en service à la personne.

L'ÉCOLE

En janvier 2018, au cours d'un conseil d'école extraordinaire, les discussions sont engagées autour des rythmes scolaires. A l'issue des débats, 10 voix s'expriment pour le retour de la semaine à 4 jours, 7 contre et 2 abstentions.

Puis ce sera au tour du conseil municipal de se prononcer pour le rétablissement de la semaine à 4 jours avec 11 voix pour, 3 contre et 3 abstentions.

Après consultation des services du département concernant le ramassage scolaire, les horaires proposés ont été 8 h 45 / 12 h et 13 h 30 / 16 h 15.

En dernier recours le DASEN (Directeur des Services Académiques de l'Education Nationale) a validé le retour à la semaine de 4 jours.

ENTRE CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

Fête de carnaval avec les maternelles.

Danse avec l'intervenante en musique, Marie-Agnès Manisier.

Le projet "Jeux de cours" avec l'association "l'Armoire à jeux" s'est poursuivi avec la mise en place de bacs à jardiner.

10 séances de piscine à Ambérieu financées par la mairie.

Une rencontre USEP à la Récré Neuvilloise pour le cycle 2.

Des randonnées à la découverte du patrimoine à Thol, St-André, La Colombière, ... pour le cycle 3.

Découverte de la rivière et de son environnement avec la FRAPNA.

Et si l'on parlait de l'école d'autrefois. Rencontre avec Jeannette pour le cycle 3.

RESTAURANT SCOLAIRE

C'était la deuxième rentrée pour la cantine avec le nouveau fonctionnement du service en régie directe. Les familles se sont bien adaptées à cette formule de réservation avec prépaiement. Les enfants sont satisfaits des repas concoctés et servis par le personnel : Dominique, Stéphanie, Emilie et Anne-Marie.

Au cours des 3 premières semaines de novembre, on note une augmentation du nombre de repas servis (passant de 397 la 1ère semaine à 419 la 3ème semaine). La moyenne des jeudis et vendredis (plus élevée) est de 105 repas/jour. Et depuis la rentrée jusqu'à la 3ème semaine de novembre : 2 768 repas ont été servis.

CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS

Le Conseil d'enfants a abordé différents sujets concernant la vie de l'école :

- Des discussions autour des problèmes d'incivilités et de mauvais comportements dans le car.
- Le nettoyage de printemps réalisé par les élèves du cycle 3 sur « la plage » et côté tennis le long de la rivière.
- Le point sur la présentation des jeux de cours installés par les enfants avec la participation de l'association « Armoire à jeux » et les règles à mettre en place. Ce projet est poursuivi par les écoliers cette année scolaire 2018-2019.
- La plantation de quelques légumes ou plantes aromatiques dans les bacs fabriqués par le Club des jeunes et installés au stade « La Récré Neuvilloise ». Plants de tomates, fraisiers, thym, persil... ont vite pris leur place dans ces bacs.
- La proposition d'acheter un composteur.

Des plantations au stade la Récré Neuvilloise.

Nettoyage au bord de la rivière.

Pique-nique et prix de fin d'année.

L'organisation d'un pique-nique pour toute l'école en partenariat avec la cantine a été offert par la municipalité. Des brochettes de bonbons ont été préparées par le Conseil d'enfants qui a également distribué les prix (dictionnaires, atlas….) aux futurs élèves de 6ème.

LISTE DES ASSOCIATIONS

Amicale Boule Neuvilloise :
Mme Fabienne Lovison
Amicale de Fromente :
Mme Huguette Prêtre
Amicale de Thol :
M. Jean Pays
Amicale des classes en 0 et 5 :
Mme Christel Page
Amicale des classes en 1 et 6 :
Mme Chantal Capuano
Amicale des classes en 2 et 7 :
Mme Nadège Nurier
Amicale des classes en 3 et 8 :
M. André Allardet
Amicale des Sapeurs-Pompiers :
M. Raphaël Cau
Bibliothèque « A livre ouvert » :
Mme Anne Crozel
Club des Jeunes :
M. Samuel Evangélista
Club des Blés d'Or :
Mme Renée Taponard
Culture et Loisirs :
Mme Virginie Baclet
Ensemble Harmonique Jujurieux-Neuville :
Mme Emmanuelle Bollache
Football Club des Bords de l'Ain :
M. Franck Vaucher, M. Jamel Bengorine
Joute Neuvilloise :
M. Jérôme Lingot
Les Vieux Clous (Ecomusée de la plaine de Thol) :
M. Gérard Goulette
Neuvil'Danse :
Mme Agnès Demaria
Neuville Pétanque :
M. Didier Corniglion
Patrimoine de Neuville-sur-Ain :
M. Fabrice Cornaton
Pêche Protection Vallée de l'Ain :
M. Eric Pommerel
Société de Chasse d'Arthurieux :
M. Jérôme Vourlat
Société de Chasse de Neuville :
M. Marius Bichat
Société de Chasse de Saint-André :
M. Alain Crouzier
Société de Chasse de Thol :
M. Pierre Guillon
Sou des Ecoles :
M. Ludovic Desflammes
Syndicat d'Initiative :
Mme Nicole Millet
Tennis Club des Bords de l'Ain :
M. Eric Jacob
Thol Folk Danses et Musiques traditionnelles :
M. Thierry Van Voorthuysen

LES SAPEURS-POMPIERS NEUVILLOIS

Les sapeurs-pompiers interviennent dans de multiples situations : secours à personnes, feux de broussailles, nids de frelons, de guêpes, …

Le personnel de la caserne a accompli un travail exemplaire. Plusieurs interventions ont été très difficiles psychologiquement.

Le sapeur-pompier du centre de secours de Pont-d'Ain qui a perdu la vie en se rendant en intervention, était en cours de recrutement à Neuville pour un double engagement. Cette terrible nouvelle a perturbé tous les sapeurs-pompiers de la commune.

Grâce à Monsieur le maire et son conseil municipal, toujours à l'écoute des demandes ou besoins des S.P. le matériel est renouvelé et permet de répondre aux appels de la population.

Laurent Ballandrin
Chef de Corps

Défilé du 8 Mai 2018.

Haie d'honneur pour le mariage d'Alizée.

Journée gaufres

L'amicale reste très active, une journée détente permet de réunir les familles des sapeurs-pompiers et les anciens.

Journée détente.

Les journées gaufres connaissent un très grand succès. Des files impressionnantes patientaient pour atteindre les poêles à bois où doraient les gaufres appétissantes au Parc des peupliers.

D'autre part, les calendriers sont proposés à la population qui leur réserve un bon accueil. Si toutefois vous n'avez pas reçu la visite des pompiers, vous pouvez contacter le président de l'amicale **Raphaël Cau** : Tél. 06 14 25 02 65.

Contact : 18 ou 112

Sergent-Chef Laurent Ballandrin Chef de Corps

A QUOI SERT LE SOU DES ÉCOLES ?

Il a pour but d'aider au financement des activités proposées aux enfants par l'équipe enseignante. Ce peut être les rencontres sportives avec les autres écoles, les sorties pédagogiques, les classes vertes ou la venue d'intervenants extérieurs. Il permet aussi le financement de matériel pédagogique et l'achat d'abonnements à des revues destinées aux enfants.

Qui en sont les membres ?

Cette année, l'équipe est composée des trois membres du bureau (le président, la trésorière et le secrétaire) et de seize assesseurs. Tous bénévoles et volontaires.

Et pour en faire partie ?

Il n'y a que deux conditions : être motivé et souhaiter s'investir pour les enfants de l'école !

Qu'organise le Sou ?

Un calendrier des actions menées est établi sur l'année pour récolter les fonds nécessaires : vente de bulbes, vente de chocolats de Noël, vente de bouquets de fleurs pour la fête des mères, un calendrier de l'année scolaire, loto, entre autres...

Comment se passent ces actions ?

Pour chaque événement proposé, un appel est lancé aux membres bénévoles selon la disponibilité de chacun. Pour les grosses manifestations, comme l'organisation de la fête de fin d'année, tous les parents des enfants de l'école peuvent participer. De cette manière, chaque action du Sou se déroule toujours bien et dans la bonne humeur.

Et pour conclure, être membre du Sou des Ecoles est aussi une façon de rencontrer et connaître des personnes autrement et parfois de manière inédite. C'est un enrichissement mutuel, et cela n'est pas écrit dans les statuts !

Xavier Dussausois
Le secrétaire

L'équipe du Sou.

Journée galettes.

Soirée carnaval.

Bouquet de la fête des mères.

Fête de l'école.

CULTURE ET LOISIRS

Représentation réussie pour les comédiens

Le spectacle de fin d'année.

Les jeunes comédiens de l'association neuvilloise Culture et Loisirs ont donné leur représentation annuelle, en juin dernier, à la salle des fêtes de Pont d'Ain.

Représentation particulièrement originale cette année puisqu'elle comportait une dimension interactive, « à la manière du spectacle de rue » comme l'a souligné Philippe Arnould, le metteur en scène. En effet, dès l'entrée, la centaine de spectateurs s'est trouvée plongée dans l'univers de la folie, entourée de personnages en blouses blanches et autres créatures ayant perdu la raison... Le spectateur devenait lui-même un patient, prêt à recevoir son traitement. Traitement de choc puisque composé de trois spectacles :

« Psychoprofs », pièce interprétée par les plus expérimentés ; une comédie inspirée de la Commedia dell'arte, « Un Mariage et des tourments », jouée par les 10-13 ans, tandis que les plus jeunes ont présenté une succession de saynètes sur les différences : petits et grands, blancs et noirs, gentils et méchants...

Un bel après-midi de divertissement puisque les rires furent nombreux parmi le public.

Assemblée générale octobre 2018.

Un lever de rideau prometteur...

Vous les entendez les trois coups de bâton en ce mois d'octobre ?... Ça y est, le rideau s'ouvre sur une nouvelle saison pour les jeunes comédiens de Culture et Loisirs !

L'Assemblée générale du 1er octobre comptant une vingtaine de participants, dont quelques petits nouveaux, nous a annoncé une année prometteuse !

Après une représentation très réussie le 16 juin dernier, la trentaine d'apprentis comédiens, âgés de 7 à 17 ans, poursuivront leur découverte de l'univers du théâtre avec Philippe Arnould pour les lycéens, et Vanessa Bouton, ancienne intervenante de Culture et Loisirs reprenant du service chez nous avec grand plaisir, le mardi soir pour les collégiens et le mercredi matin pour les 7-10 ans.

Deux nouveautés pour l'association cette année : une sortie au Théâtre de Bourg-en-Bresse pour l'ensemble des enfants, afin d'assister à une représentation théâtrale donnée par des professionnels, et deux mini-stages, animés par Philippe Arnould, aux vacances d'automne et aux vacances d'hiver.

Il reste encore quelques places. N'hésitez pas à nous contacter si vos enfants sont intéressés pour nous rejoindre :

cultureetloisirsneuville01@yahoo.com
Virginie Baclet
au 06 22 86 27 25
Stéphanie Planches
au 06 45 96 02 31.

Par ailleurs, Virginie Trounday propose toujours le jeudi soir les séances de Danse de la présence. N'hésitez pas à venir découvrir cette activité ressourçante en participant à une séance.

Contact :
Marie-Pierre Etchave
06 79 14 15 25

Caroline Perdrix
Trésorière

Le plaisir de la mise en scène.

BIBLIOTHÈQUE "A LIVRE OUVERT"

Le conseil d'administration.

La bibliothèque a créé sa propre association « A livre ouvert ». L'objectif de la Bibliothèque Départementale de Prêts étant de clarifier le statut des bibliothèques municipales de l'Ain.

Des étoiles plein les yeux

Le 16 mars 2018 à la maison des sociétés, en soirée, la bibliothèque municipale a fait voyager petits et grands dans l'univers.

Chacun a pu découvrir ou redécouvrir l'histoire de l'astronomie et de la conquête spatiale, l'univers, l'évolution d'une étoile, notre galaxie, notre système solaire et le calendrier cosmique.

Pendant que les adultes suivaient la conférence, les enfants participaient aux différents ateliers proposés, pour comprendre en jouant, la gravitation, le mouvement, le nom et la taille des planètes, les constellations. A l'issue de la soirée, chacun a pu repartir avec une carte du ciel. De quoi admirer les étoiles, les soirs d'été avec un regard… plus éclairé !

Changement de logiciel depuis janvier. (Montant 1 700 € pris en charge par la mairie). L'équipe a bénéficié de 2 jours de formation pour se familiariser avec cet outil.

Une seconde boîte aux livres pour le retour des emprunts en dehors des heures de permanences est déposée à la mairie annexe.

L'heure du conte : pour les enfants de 3 à 7 ans de 15 h à 16 h le 1er mercredi de chaque période de vacances scolaires.

Horaires
Mardi de 16h15 à 18h15 (hors vacances scolaires).
Samedi de 14 h à 16 h.
Contact :
bibliotheque-neuvillesurain@orange.fr
Tél. 06 42 05 45 71
bibliotheque-neuvillesurain.blospot.com

LE SYNDICAT D'INITIATIVE

Une soirée sympa en été

Chaque été, le SI propose une randonnée de nuit. Cette année le parcours a emprunté de larges chemins, la pyrale du buis étendant ses filets sur les petits sentiers. Environ soixante marcheurs étaient présents et la plus jeune du haut de ses 5 ans a trottiné et bavardé tout le long du parcours, ne trouvant refuge sur les épaules de son papa que sur le dernier kilomètre.

Belle satisfaction des membres qui ont accueilli, non seulement des randonneurs mais aussi des neuvillois et touristes et qui ont reçu des éloges pour l'organisation de la soirée et le repas avec sa traditionnelle soupe à l'oignon.

Par ailleurs, diverses randonnées accompagnées ont été proposées, deux le jeudi avec le club Rando plaisir et une avec le club Charles Antonin de Bourg-en-Bresse.

Contact : si.neuville@orange.fr

Ceux qui ont pleuré pour préparer la soupe à l'oignon.

La pause chez Dominique après une randonnée.

La traditionnelle exposition de l'année a mis en scène la rivière d'Ain

Discussion pour la préparation.

Mise en scène : la rivière.

Accueil des écoliers.

Les lauréats du concours photo.

LE CINÉMA

Le SI, en 1987, a adhéré à l'association « Cinéma itinérant rural Bresse Revermont ». Depuis cette date, il propose 14 projections annuelles.

Public plus ou moins nombreux selon l'intérêt du film, public jeunesse pour les films d'animation, ils sont accueillis par les bénévoles qui transportent le matériel, collent les affiches, projettent…

L'association, qui regroupe 16 communes, a accueilli 8 350 spectateurs entre septembre 2017 et juillet 2018 ce qui représente une moyenne de 536 spectateurs par film.

Aller au cinéma est un grand plaisir et pour qu'il reste accessible à tous, l'association maintient le prix des entrées le plus bas possible avec cependant une évolution cette année.

Année	Adultes	Enfants
1987	15 francs	10 francs
1992	18 francs	10 francs
2002	3 euros	1,50 euros
2018	4 euros	2 euros

D'autre part, cette année en partenariat avec la classe cinéma du lycée Lalande, des courts métrages ont été réalisés par les élèves et projetés en début de séance. Un bel encouragement pour ces jeunes.

L'ENSEMBLE HARMONIQUE JUJURIEUX-NEUVILLE

L'année 2017-2018 a été marquée par plusieurs évènements :

- En Janvier, nous avons reçu l'orchestre symphonique Arcosol, avec en œuvre principale « Rhapsody in blue » de Gershwin. Nous étions accompagnés du pianiste renommé Jean-Baptiste Mathulin.
- En avril et dans un tout autre style, ambiance comédies musicales ! L'équipe de Shooting Star de Jujurieux a interprété avec notre orchestre du « Starmania » ou encore « Hotel California » , « Quand la musique est bonne », « Mamma Mia,... » .
- Début juillet, l'harmonie était « l'invité d'honneur » du festival Bresse-Revermont, qui a eu lieu à St Trivier de Courtes.

FESTIVAL DE MUSIQUE DES BORDS DE L'AIN

Prêts pour servir les moules frites.

Défilé nocturne en musique.

Concentration.

On prépare le festival 2019.

Cette année aura lieu le festival de musique des Bords de l'Ain sur nos communes de Neuville-sur-Ain et Jujurieux. Il revient seulement tous les 10 ans donc ne ratez pas ça ! Le thème sera le cirque ! Retenez donc bien les dates du 8 et 9 juin 2019.

Vous pouvez participer à cet évènement en venant nous aider à organiser ces belles journées en donnant un peu de votre temps, mais aussi pour participer à la décoration du village : fleurs pour les guirlandes et les décors, mais aussi pour le concours de chars ! Alors venez nous rejoindre aux « soirées fleurs » :

- Tous les mardis à partir de 20 h au 1er étage de la maison des sociétés à Jujurieux.

Tous les mercredis à partir de 20 h à la salle des fêtes de Neuville-sur-Ain.

Voici quelques photos des festivals derniers pour vous mettre en appétit.

Si vous jouez d'un instrument, n'hésitez pas à nous rejoindre ! Nous accueillons tout le monde, amateur, débutant ou confirmé, jeune ou adulte. Les répétitions ont lieu chaque vendredi soir dans la salle de musique dédiée au 29 rue du champ de foire à Jujurieux.

Le festival en 2009.

Renseignements

Vous pouvez contacter le chef d'orchestre **Vincent Gerbe** au 06 87 57 16 65 ou la présidente de l'EHJN **Emmanuelle Bollache** au 06 30 74 57 14.

PATRIMOINE DE NEUVILLE-SUR-AIN

2018, une année d'actions

2018 a été une année bénéfique pour notre projet de rénovation : la statue de Cubisole.

A l'occasion de la Chandeleur, la journée « crêpe party » a permis aux Neuvillois et leurs amis de venir déguster des crêpes garnies selon le goût de chacun. Cette manifestation a permis également de proposer une vente de cidre et de jus de pommes provenant directement d'une exploitation bretonne.

Au printemps, c'était le traditionnel « AIR(s) de MAI ». Avec un répertoire en grande partie renouvelé, (« I believe I can fly »), le chœur burgien « Made In Gospel Choir » a enchanté le public dans une église comble.

Cette année, notre candidature a été acceptée pour devenir administrateur de Patrimoine Pays de l'Ain.

Nous avons tenu un stand lors de l'exposition/conférence sur la Colombière proposée par l'association Archéologie Préhistoire entre Saône et Rhône et à l'occasion de la sortie de l'ouvrage « Préhistoire des Pays de l'Ain ».

En juillet, pour Neuville en Fête, nous avons tenu la buvette du bal en plein air.

Quels sont nos projets pour 2019 ?

- **Les travaux de rénovation de la statue de Cubisole** vont pouvoir être lancés. Nous remercions à ce sujet l'action de l'école Saint Joseph de Jujurieux.
- **Les crêpes** pour la Chandeleur en février.
- **AIR(s) de MAI.**
- **Participation aux Journées Européennes du Patrimoine les 21-22 septembre :** réflexion en cours et pari avec l'aide de nombreux bénévoles, « de remonter le temps de quelques siècles… ».

Fabrice Cornaton
Président

Merci à chacun d'entre vous, qui par sa participation à une de nos manifestations, aide à la valorisation et surtout à la sauvegarde du patrimoine de notre village.

Le groupe de bénévoles.

La journée crêpes.

AIR(s) de MAI.

Patrimoine de Neuville/Ain

Contact : **Le Président, Fabrice Cornaton**
Suivez-nous sur :
www.patrimoine-neuvillesurain.fr

L'ECOMUSEE "LES VIEUX CLOUS"

Année 2018, année décevante pour le musée qui n'a pas pu renouveler l'opération « Jeunes en service civique » car selon les textes *« les volontaires en service civique doivent intervenir en fonction de l'action(...) des bénévoles de l'organisme au sein duquel ils effectuent leur mission, sans s'y substituer... »*. Ceci signifie pour le musée une présence continuelle auprès de ces jeunes, ce qui se révèle pour les bénévoles impossible.

Nous avons alors pensé à une embauche. Mais faute de financement, nous n'avons pas pu aller au bout de cette démarche. En conséquence, il n'y a pas eu d'ouverture régulière pendant la saison estivale et donc pas de visiteurs qui nous apportaient quelques recettes. Quel dommage pour le musée !

Nous avons cependant reçu des groupes.

Démonstration.

Le musée recherche des vêtements d'époque

Accueil des écoles de Jujurieux et de Druillat.

Maintenant quels sont les projets ?

- Recherche de sponsors dont l'aide permettrait d'embaucher la prochaine saison car le musée est connu dans le département et une demande des touristes serait ainsi satisfaite.
- Recherche de bénévoles, pourquoi pas, pour l'ouverture d'une journée par semaine.

Les dons de matériel ne cessent d'affluer. C'est bien là la preuve d'une volonté de maintenir la mémoire de l'activité rurale et artisanale de notre région.

Gérard Goulette
Président

Le musée a accueilli des groupes et a proposé des visites guidées et commentées.

EHPAD de Villars-les-Dombes.

Fédération Nationale des Retraités de l'Artisanat de l'Ain.

L'AMICALE DE THOL

L'amicale organise un repas partagé qui réunit de nombreux habitants.

L'amicale de Thol a reconduit ses activités.

Pour la fête d'Halloween, les enfants déguisés ont déambulé dans le village encadrés par les parents. Et pour que les mauvais esprits ne planent pas sur les demeures, les habitants ont distribué bonbons et friandises aux monstres, sorcières, vampires ou fantômes qui frappaient à leur porte.

Les activités hivernales ont repris avec les jeux de société le mardi après-midi dans la maison commune de Thol. Les enfants partagent ces moments avec leurs aînés pendant les vacances scolaires.

Contact :

Président : Jean Pays
amithol.blogspot.com

Le bureau de l'amicale avec l'ancien et le nouveau président.

La soirée d'Halloween.

LE CLUB DES "BLÉS D'OR"

La saison 2017-2018 s'est malheureusement terminée par le décès du président d'honneur qui était aussi le dernier des principaux piliers du club.

Pascal Poccchiola était entré au club à sa création en 1982. Il a toujours été présent, prodiguant ses bonnes idées et conseils pour les manifestations. Tous les adhérents du club garderont le souvenir d'un homme agréable et à l'écoute des autres.

En 1990, il a occupé la fonction de trésorier, poste qu'il a conservé jusqu'en 1997, devenant alors trésorier adjoint. Léon Chanel lui a succédé jusqu'en 2015 et à ce jour Huguette Prêtre occupe ce poste.

Mais « la vie continue ! ».

Nous avons pris nos bonnes habitudes dès le 12 septembre avec le rythme des rencontres tous les 15 jours, le mercredi de 14h à 17h 30, à la salle des fêtes. Toutes les personnes qui aiment les jeux de société, scrabble, coinche…. peuvent se joindre à nous, elles seront les bienvenues.

Nous avons retrouvé Jeanine restée auprès de son époux durant sa maladie et une dame de Jujurieux nous a rejoints tandis que d'autres ont renoncé à nos rencontres pour raison de santé.

Mais le moral reste bon et nous souhaitons longue vie au club.

Renée, Adélia et Jeanine

Le bureau.

Pascal Pocchiola.

Pascal Pocchiola

Pascal Pocchiola, dont les parents sont d'origine italienne, est né en 1926. A 12 ans, titulaire du certificat d'études primaires, il a appris les travaux de la ferme chez son voisin, le père Bichat.

A 14 ans, il a été placé comme ouvrier agricole avant de travailler comme ouvrier aux Etablissements Pettini, à Cerdon.

Après son service militaire, en 1946 et 47, il est entré aux Etablissements Tiflex à Poncin, puis Jocello, à Pont d'Ain et en 1952, aux limonades Peillod à Neuville, où il est resté jusqu'à sa retraite en 1986.

Engagé très tôt dans la vie associative, il a joué au football à « l'Ain Sportif Neuvillois » jusque dans les années 1950.

Les boules ont été sa passion de 1948 à 2015 en cumulant 6 participations aux championnats de France vétérans.

Il a aussi mis sa générosité au service du patrimoine en travaillant à la restauration de l'église de Neuville et de la chapelle d'Arthurieux. Fidèle adhérent du Club des Blés d'Or, il aimait jouer aux cartes.

Il s'est éteint paisiblement dans sa maison.

LA JOUTE NEUVILLOISE VARIE LES PLAISIRS

Quelques règles de la joute

Chaque équipe de la joute est montée sur un bateau spécial, l'un est bleu, l'autre est rouge. Les rameurs utilisent une rame qui sert à propulser le bateau. Aujourd'hui les bateaux sont aussi propulsés par des moteurs.

Le joute consiste en plusieurs passes.

Le jouteur ajuste son plastron, sorte de bouclier qui recevra la lance adverse.

Puis il cale son pied arrière contre un petit taquet et se retrouve pratiquement à la position de grand écart.

Durant le parcours qui sépare les deux bateaux, le jouteur abaisse lentement sa lance (longue de 4 à 6 m).

Puis c'est le choc entre les deux adversaires, les lances fléchissent, s'incurvent précipitant l'un des jouteurs à l'eau.

Bassin des joutes. (carte postale ancienne).

Le groupe de jouteurs pour la fête d'été.

La farfouille de l'été.

Soirée de gala.

TENNIS CLUB DES BORDS DE L'AIN

Comme chaque année, le Tennis Club des Bords de l'Ain a engagé des équipes dans les championnats de l'Ain.

L'équipe senior 1 accède à la 2ème division départementale avec 5 matchs joués et 5 victoires. Joli parcours pour cette équipe composée de Christophe, Dorian et Yoan Garrouty ainsi que Damien Chikhaoui.

Stéphane Lochet a mis fin à son contrat de qualification professionnelle avec le club après plus de 10 ans de collaboration. Il est très vivement remercié pour son dévouement et son implication au sein du club.

Damien Chikhaoui, moniteur du Tennis Club.

Réfection des courts.

Damien Chikhaoui assurera la totalité des cours jeunes et adultes.

De nouvelles couleurs pour la saison 2018/2019.

Le projet de rénovation des courts de Neuville est terminé, les nouvelles couleurs bleu ciel et bleu foncé éclatent dans l'allée des tilleuls. Une convention entre le club et la mairie a été signée pour la réalisation de ces nouveaux terrains. Les anciens dataient de 1983.

Contact :

Président : Eric Jacob
www.tcbordsdelain.fr

Les équipes 1 et 2.

L'équipe 3 du TCBA.

LA BOULE NEUVILLOISE

Le nouveau bureau.

Challenge de la municipalité.

Challenge de l'amitié - Quadrettes mixtes.

Championnat Départemental N5.

Challenge Hubert Perdrix (vétérans).

Open départemental 3ème et 4ème divisions.

NEUVILLE PÉTANQUE

Philippe Germain, notre président, nous a quittés, le matin du 4 octobre 2018, après s'être battu pendant des mois contre un crabe.

« Finalement, peu de gens au club, te savaient malade, tu ne te plaignais pas. Toujours prêt pour entamer une partie de pétanque, infatigable.

Puis, il y a quelques semaines, la nouvelle est tombée, la maladie que tu snobais te rattrapait. Les chances étaient inégales, elle t'a vaincu.

Tu as dû bien rire, de là-haut, en nous regardant, dans ce funérarium dont les deux salons ne suffisaient pas à tous nous accueillir. Des membres du comité de l'Ain, des présidents de clubs, des joueurs, et puis nous, les licenciés et sociétaires de ton club venus t'accompagner et te soutenir par notre présence, Mado, tes filles, leur compagnon et tes petits-enfants que tu aimais tant... Oui, tu as dû bien rire, de nous voir avec nos yeux rougis et nos larmes que nous ne pouvions pas empêcher de faire couler. Il me semblait t'entendre dire : alors, on se l'a fait cette partie ?

Cette dernière partie que tu n'as pas gagnée…

Mais peut-être que là-haut, tu as déjà trouvé des joueurs et que vous êtes en train de disputer une partie sous l'arbitrage de Saint-Pierre ».

Adieu Phiphi.

Le club doit continuer malgré tout, avec ses départs voulus ou forcés et ses arrivées. Si vous aussi, vous voulez venir faire un tour au club, il vous en coûtera 1,50 euros à la journée ou 10 euros la carte de sociétaire à l'année. La Licence coûte 35 euros pour l'année (tarif 2018 fixé par le comité de l'Ain).

Nous pouvons également vous prêter des boules. Le club est ouvert tous les vendredis, été comme hiver, à partir de 16 heures. L'été, nous ouvrons aussi le mercredi après-midi et l'hiver, le samedi après-midi, au domaine de Thol.

Evelyne Cormorèche
Secrétaire

Journée départementale jeunes.

Championnat de l'Ain des clubs.

L'équipe neuvilloise au master départemental en triplettes.

PPVA - PÊCHE PROTECTION VALLÉE DE L'AIN

Un nouveau président pour PPVA

Eric Pommerel, figure emblématique au sein des pêcheurs, a été élu à l'unanimité lors des élections du renouvellement de bureau de PPVA en début d'année 2018 et succède à Michel Vorger président depuis la création de PPVA (2004 à 2017).

Il restera toutefois au conseil d'administration pour continuer à s'occuper des problèmes liés à la basse rivière d'Ain mais aussi de ses affluents (Veyron, Riez, Ecottet).

A noter également l'élection d' Olivier Gand au poste de trésorier succédant à Robert Gindre.

L'assemblée générale.

Eric Pommerel, nouveau président.

Une année difficile pour nos milieux aquatiques

L'année 2018 aura été celle des extrêmes pour nos rivières : pluie diluvienne en début d'année, et sécheresse interminable durant tout l'été et l'automne. Rarement, un tel écart n'avait été observé. Et cela a, bien évidemment, généré beaucoup de travail pour nos bénévoles. Cette sécheresse nous a poussés à effectuer de très nombreuses pêches de sauvetage sur les affluents qui ont séché : pas moins d'une demi-douzaine d'interventions pour plusieurs dizaines de kilos de truitelles et vairons sauvés ! Ces poissons sauvages ont une valeur inestimable qu'il est impossible de compenser par des poissons d'élevage.

Un autre fléau moins visible à vos yeux mais terriblement destructeur **« les éclusées d'EDF »**. Au printemps 2018 des milliers d'alevins ont été tués car piégés par des variations dues à un débit trop brutal. Egalement, cet été, durant la période la plus chaude, le débit de la rivière a été baissé à 9m³/s au lieu des 12m³/s réglementaires entrainant un stress terrible pour les poissons mais également une hausse significative de la température de l'eau et une désoxygénation de la rivière. Cet automne, plusieurs éclusées ont encore tué des centaines de poissons sur l'ensemble de la BRA*. Nous avons, bien évidemment, porté plainte une nouvelle fois et étudions actuellement d'autres possibilités juridiques pour que ces mortalités cessent. Nous ne pouvons plus accepter qu'une entreprise comme EDF continue de détruire notre faune piscicole alors que des solutions existent comme par exemple sur la Dordogne.

Avec tous les problèmes rencontrés sur l'Ain, nos affluents sont de véritables pépinières pour les truites ; les grosses truites de l'Ain remontent tous les hivers se reproduire et les truitelles grossissent tranquillement (sans risquer d'être tuées par EDF !) avant de rejoindre l'Ain. Hélas, nous avons observé cette année, et pour la 1ère fois, la nidification du **harle bièvre** sur ces affluents. Ce canard, originaire de Scandinavie, a colonisé la rivière depuis une dizaine d'années, mais ne remontait pas (encore !) sur les affluents. Sa présence, contrairement à celle des prédateurs autochtones (loutres, hérons, etc.) est un désastre pour nos populations de truites : une femelle et ses 10 petits prélèvent environ 3 kg de poissons par jour !

Et pour 2019 ?

Le nombre de nos adhérents ne cesse de croitre depuis 2004 pour atteindre aujourd'hui plus de 1000 cartes vendues. Nous remercions tous nos adhérents pour l'intérêt qu'ils portent à notre AAPPMA . En guise de récompense, nous augmenterons nos alevinages pour l'année 2019.

Nos permis (e carte) seront disponibles mi-décembre chez nos dépositaires habituels.
Et pourquoi pas une carte de pêche pour Noël ? Pour cela rdv sur ma cartedepêche.fr et choisir **PPVA** ou rdv chez tabac/presse de Poncin, de St-Jean-le-Vieux ou Gamm Vert à Neuville-sur-Ain qui vous délivreront votre « e carte 2019 ».

Si notre AAPPMA vous intéresse n'hésitez pas à nous contacter sur : www.peche-protection-vallee-ain.fr ou sur notre page Facebook : facebook.com/AAPPMAPPVA

Quelques dates à retenir pour 2019

- Assemblée générale de PPVA le samedi 16 février 2019 14h30 salle des fêtes de Poncin.
- Ouverture de la pêche samedi 9 mars.
- Nettoyage des berges de l'Ain et de ses affluents le samedi 16 mars.
- Fête de la pêche dimanche 2 juin à Leymiat.

* BRA : Basse Rivière d'Ain

FOOTBALL CLUB DES BORDS DE L'AIN

La fête du foot a été organisée au terrain de foot à Thol

LA CHASSE

La chasse de Neuville a vendu pains, galettes,...

La chasse de Thol a vendu du boudin.

ARCHÉOLOGIE PRÉHISTORIQUE ENTRE SAÔNE ET RHÔNE

Une conférence autour du thème de la Préhistoire avec Gérard Béréziat et Marc Cartonnet a eu lieu à la Maison des sociétés.

L'équipe qui a animé la conférence.

Visite sur le site de l'abri préhistorique de la Colombière.

LES CLASSES EN 3 ET 8

LES FÊTES DE QUARTIER

Fromente.

Neuville-le-Haut.

Planche.

Saint-André.

Tous ont eu une pensée pour leur ami Jacky.

Jolimont.

La Reverdière

UNE SCULPTRICE À NEUVILLE-SUR-AIN

Ours
Ronde-bosse
Tilleul.

Qui suis-je ?

Marie-Pascale Dussaussois. Je réside à Neuville-sur-Ain depuis plus de 8 ans maintenant et j'ai une double activité d'artiste et d'animatrice d'ateliers d'Arts Plastiques.

Une artiste à Neuville ?

En chacun de nous, il y a un artiste, pour ma part j'ai décidé de l'afficher : je suis sculptrice sur bois.

Entrez, entrez - bas-relief - tilleul.

D'où vient cette passion/métier ?

Depuis mon enfance, ma mère peint par plaisir, soit sur des toiles, soit directement sur les meubles faits par mon père qui est menuisier. J'ai donc toujours pratiqué les arts : la technique que je préférais depuis mon adolescence était le pastel sec. Puis, mes études d'arts m'ont ouverte à diverses techniques d'Arts Plastiques : initiations, dessins, peintures, modelage, sérigraphie, … et aussi les arts numériques.

Comment le bois est-il venu dans ce panel ?

J'ai commencé à pratiquer la sculpture sur bois dans l'atelier d'un ancien voisin, lui-même sculpteur. Au début par curiosité, pour essayer une nouvelle technique. J'ai ainsi réalisé un bas-relief (une toile en bois en relief en quelque sorte), et petit à petit je suis passée aux ronde-bosse en taille directe (sculpture en 3D).

Aujourd'hui, quelle ampleur prend cette activité ?

L'arrivée de mes enfants ainsi que mes divers emplois ont diminué le temps que je prenais pour les arts. Mais depuis début 2018, je me consacre pleinement à ces passions : créer des sculptures sur bois et transmettre le goût des arts et de la créativité.

Aujourd'hui, au niveau de la sculpture sur bois, je travaille sur différentes essences de bois, principalement du tilleul ou du bois flotté, mais aussi du pommier, de l'if, un peu de noyer, … Je joue avec mes gouges et mes ciseaux selon mes inspirations du moment et mes commandes. Je réalise également des tableaux en techniques mixtes (pastels, acrylique, huile), principalement sur commande.

Léz'arts - Bas-relief
Bois flotté (1,10m).

J'ai ainsi participé en 2018 à différents salons et expositions dans la région : à Bourg-en-Bresse, Jujurieux, Meillonnas, Pont-d'Ain, Pont-de-Chéruy, Rignieu-le-Désert, Vaux-en-Bugey,… et je souhaite accroitre encore ma présence.

Concernant la créativité, j'ai ouvert en septembre 2018, l'Atelier Ain Plein d'Arts où je propose aux petits, comme aux grands des activités d'Arts Plastiques : initiation, découverte pour les maternelles ; expression avec diverses techniques pour les primaires ; approfondissement des bases de l'art pour les ados ; échanges et partages autour de création personnelle pour les adultes.

Au plaisir d'un échange autour de l'art.

Atelier Ain Plein d'Arts
Marie-Pascale Dussaussois
http://mpdussaussois.neowp.fr
atelier.art.mp@orange.fr
06 30 70 56 36

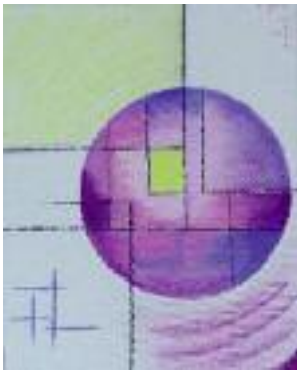

Géométrie
au levant
Pastels
sur toile.

PIERRE GOUJON

Premier parlementaire tué au cours de la Première Guerre Mondiale

Le 8 novembre 2018, Alain Gros, docteur ès lettres et président de la société d'émulation de l'Ain, a retracé la vie de l'homme et du politique qu'était Pierre Goujon.

Né à Paris le 31 août 1875, Pierre Goujon y a passé sa jeunesse et fait ses études pour devenir avocat près de la Cour d'appel. Grâce aux relations paternelles, il a fréquenté beaucoup d'artistes de cette époque et fut lui-même un découvreur de talents.

Il fut un homme politique de la 3ème République. Il fut conseiller général du canton de Pont d'Ain et député de la 1ère circonscription de Bourg-en-Bresse (1910-1914) puis sénateur.

Lors de la mobilisation générale du 2 août 1914, il a été incorporé au 223ème régiment d'infanterie de réserve avec le grade de sous-lieutenant. Il a été tué à l'ennemi le 25 août 1914 à Méhoncourt en Meurthe et Moselle. Il fut le premier parlementaire tué au combat au cours de la 1ère Guerre Mondiale.

Ce parlementaire très actif et exemplaire est cité sur le monument de l'Assemblée Nationale et une stèle est installée à sa mémoire, place Joubert à Bourg, en face de la préfecture.

A Neuville, une rue porte son nom.

Quel lien avec Neuville ?

C'est son père Etienne Goujon qui avait racheté le 29 avril 1894, le château de la Tour à Neuville, lors d'une vente par licitation à Pont d'Ain. Il avait fait raser ce château pour en reconstruire un nouveau avec l'architecte Tony Ferret. Etienne Goujon a été conseiller général du canton de Pont d'Ain (1883-1903), président du Conseil Général (1889-1892) et sénateur de l'Ain (1885-1907).

C'est ainsi que Neuville avait un lien particulier avec Pierre Goujon qui avait passé les étés dans le village.

De nombreux écrits, discours au moment de sa disparition témoignèrent de la popularité de cet homme.

Claude Chavant, maire, déclarait aux conseillers municipaux lors de sa mort : *« ...notre commune voyait le plus noble de ses enfants, M. Pierre Goujon, député de l'Ain tomber au champ d'honneur dans les Vosges en entraînant sa section au feu… ».*

La veille de son départ au front Pierre Goujon adressait une lettre aux électeurs de sa circonscription : *« …nous allons défendre ensemble et la France et la République. Elles sont solidaires. Longtemps, nous avons dit que la France n'était pas assurée de sa vie, sans la sagesse et sans les principes mêmes du Régime Républicain… ».*

Le 29 janvier 1921, le maire de Neuville recevait d'un notaire de Paris un extrait du testament de Pierre Goujon contenant le codicille suivant : *« Je lègue dix mille francs nets à la commune de Neuville sur Ain délivrable le 31 août 1915. Fait le 2 août 1914 ».*

Ce legs fut finalement versé en 1922 à la commune et la municipalité exprima sa reconnaissance au nom de la population à la famille de Pierre Goujon et décida de l'affectation de cette somme : *« Le conseil municipal désireux d'affecter le legs Pierre Goujon et la dotation faite par ses héritiers à une œuvre sociale d'un intérêt surtout démocratique et d'une durée pratiquement infinie qui assurera la survivance d'un nom cher à tous ces cœurs Neuvillois et français, décide que le legs Pierre Goujon servira à la création d'une bourse d'études secondaires ou supérieures au profit d'élèves des écoles communales de Neuville ».*

En 1928, le conseil décide d'attribuer une bourse à un jeune Neuvillois après avoir considéré sa situation familiale et ses résultats scolaires satisfaisants qui laissaient espérer qu'il continuera ses études avec profit.

LES MOULINS SUR L'AIN À NEUVILLE

Les premiers moulins installés sur l'Ain étaient placés sur de gros bateaux qui suivaient le niveau des eaux, pour cela ils sont nommés ''moulin flottant'' ou ''moulin-bateau''.

Les aménagements du lit de la rivière, pour faciliter la navigation et surtout la construction du pont (1771-1777) qui a modifié le cours de l'Ain, vont permettre l'installation de ''moulins-terriers'', c'est-à-dire de moulins construits en bordure de rivière ou à cheval sur celle-ci ou sur une dérivation canalisée par un barrage. Ces usines appelées aussi ''battoirs à blé'' prennent le nom de moulin car ces mécanismes étaient utilisés pour la mouture des céréales.

A Neuville, deux moulins-terriers ont été construits, l'un en amont du pont, le moulin de la Craz, et l'autre situé à l'aval, tous deux sur la rive droite de l'Ain.

Le moulin amont

- **Un acte royal de concession relate l'existence légale de ce moulin en 1310**. Le Comte de Savoie autorise alors le Comte de Châteauvieux d'avoir des moulins sur la rivière d'Ain, concession confirmée en 1319 permettant d'élever des digues en fagotaille et graviers.
- **En octobre 1783,** M. Feydau de Brou, intendant de la généralité de Bourgogne, autorise la construction de la digue qui étendra le lit de la rivière et sera très favorable à la navigation.
- **Le 14 décembre 1784,** les syndics généraux des trois ordres de Bresse et Dombes autorisent le sieur Gayot comte de Châteauvieux à continuer les ouvrages, par lui, commencés pour l'établissement de la digue de son moulin conformément au plan du 25 septembre 1784. L'ordonnance royale du 19 avril 1785 précise que la digue du barrage devrait avoir depuis le lit, du madier jusqu'à son sommet deux pieds, en tout, de hauteur.
- **En 1820,** un nommé Orset (le meunier ou le propriétaire d'alors ?) cède l'immeuble à la famille Cochet dont Mme Modas née Cochet est l'héritière en 1851.
- **En 1893,** moulin et barrage sont la propriété de M. et Mme De Charnacé qui, le 12 juillet 1898, sollicitent l'autorisation de réparer le barrage endommagé par les crues de l'hiver précédent.
- **En 1917,** le propriétaire suivant, M. De Lavaucoupet vend le tout à M. Fleury, ingénieur, dont le projet est de construire une usine hydroélectrique.
- **En 1920,** ce sont les frères Convert, meuniers à Vonnas, qui acquièrent le moulin et, en 1921-1922, ce sont eux qui réaliseront la construction de la centrale électrique et l'élargissement du canal d'amenée puis l'extension en 1989.
- **Enfin, en 2003,** c'est la rénovation du bâtiment du vieux moulin pour son utilisation en bureaux et habitations.

Le moulin aval

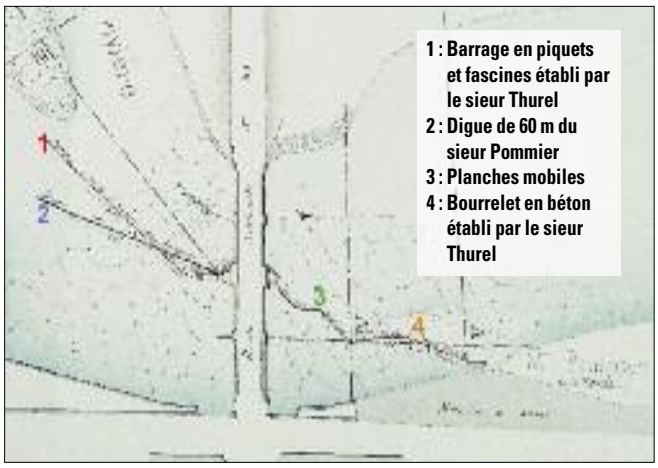

Un peu d'histoire

DEPARTEMENT DE L'AIN.

DEMANDE

AUX FINS D'ÊTRE AUTORISÉ

A CONSTRUIRE UNE USINE

A BATTRE LE BLÉ,

Sur un Canal de dérivation de la Rivière d'Ain, au territoire de la commune de Neuville-sur-Ain.

ENQUÊTE.

- **Vers 1850,** M. Joseph Pommier, maître charpentier à Neuville, décide de créer une usine à battre le blé qui sera placée près de sa maison située dans Neuville, sur le bord de l'Ain, à l'aval du pont.
- **Le 10 janvier 1851,** M. Pommier demande l'autorisation de creuser dans la rivière d'Ain, à l'amont du pont puis dessous et à l'aval de l'arche droite, un canal d'une largeur de 2 m à l'origine et de 1,5 m à l'arrivée, destiné à conduire les eaux nécessaires pour faire mouvoir la roue du moulin à blé. Ce chenal débutera à 60 m en amont du pont.
- **En 1854,** M. l'Inspecteur Général signale l'existence d'une construction récente et, sur le cours même de la rivière un peu au-dessous du pont, d'un nouveau bâtiment en pierre attenant à la rive droite. Ce bâtiment construit par le sieur Pommier contient dans le bas une roue hydraulique mue par le courant et au-dessus un logement. Cette construction d'une grande solidité avance de 5 à 6 m dans la rivière et présente une hauteur de 10 m au-dessus du niveau de l'étiage. Une construction peut-être illégale car une mise en demeure adressée à M. Pommier demande de détruire la partie de la maison qui se trouve à 5,5 m au-dessus de l'étiage.
- **Le 8 janvier 1863,** un arrêté préfectoral autorise, à titre de tolérance, le maintien du barrage dont la crête doit rester constamment arasée au niveau moyen des roches qui bordent le pied du mur du quai.
- **Vers 1870,** M. Thurel est le nouveau propriétaire.
- **Le 5 août 1880,** un arrêté préfectoral autorise M. Thurel à établir en rivière une digue de 70 m de long formée d'une seule ligne de piquets en bois et de planches ou fascines avec graviers à l'exclusion de tous autres matériaux.
- **Le 28 mai 1882,** M. Thurel écrit au préfet pour lui demander de conserver la digue en pierres, telle qu'elle existe actuellement sur une longueur de 70 m.
- **En 1921,** la famille Convert achète la chute de ce moulin. Alors que le moulin de La Craz devient une usine hydroélectrique, celui-ci continuera à moudre le blé (farine), le maïs (gaudes) et deviendra un moulin à huile avec Fred Trosset puis Jean-Claude Léger et son gendre Pascal Mouillor.

Fred Trosset (à droite).

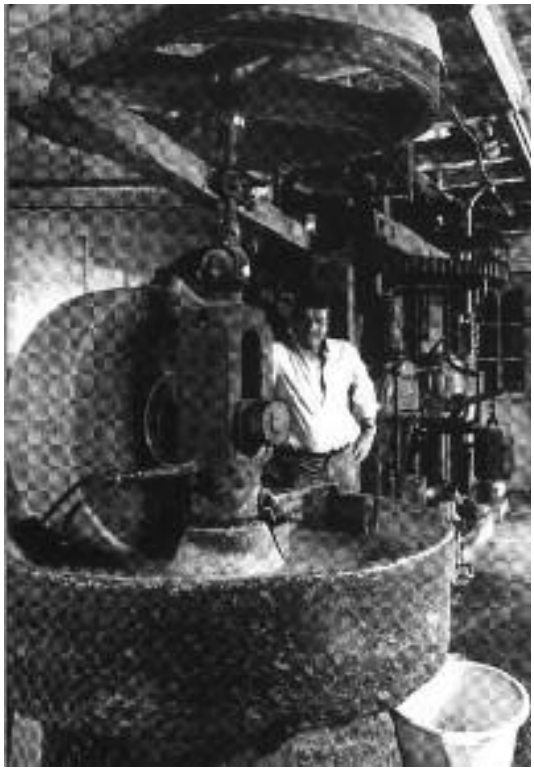

Jean-Claude Léger

Pascal Mouillor

Des griefs contre ces installations

En novembre 1860, l'ingénieur en chef écrit : *« ces barrages qui devaient n'être que provisoires deviennent permanents, au grand détriment de la navigation, qui ne peut se faire que lorsque les eaux sont assez hautes pour que les bateaux puissent franchir les barrages eux-mêmes. Il convient donc de ne plus autoriser de pareilles constructions… ».* Il mentionne également que les barrages *« sont nuisibles aux fermiers de la pêche dont les barques ne peuvent plus circuler »* et qu'ils *« contribuent à la détérioration des berges de la rive droite. »*

Après la construction du pont qui a rejeté le cours de l'Ain du côté de la rive gauche, le passage de Neuville est réputé pour être plus dangereux pour les radeliers. Ces barrages sont également accusés d'aggraver les inondations. Ainsi, le 18 mai 1893, plusieurs propriétaires de prés et de maisons à Poncin estiment que *« par la suite de l'élévation du barrage de Neuville, de sérieux dégâts seraient occasionnés tant à leurs prés qu'à leurs maisons qui seraient envahies par les eaux à chaque crue ».*

Des avis favorables aux moulins

Malgré de nombreuses mises en demeure de démolition des barrages pour des modifications non autorisées ou pour ne pas avoir respecté la règlementation, ces ouvrages ont reçu le soutien des maires de l'époque car ils sont reconnus d'intérêt public.

Le 10 janvier 1851, le maire, V. Bottex, soutient le projet de M. Pommier en exposant *« la nécessité de cette construction car pendant la sècheresse le manque d'eau à Leymiat, où il y a 2 mécaniques à battre le blé, empêche celles-ci de fonctionner ».* Il fait également valoir que *« de nombreux propriétaires demandent à M. Pommier de convertir sa maison en battoir à blé »* et il indique que *« ce projet ne peut gêner en rien la circulation sur la rivière ».*

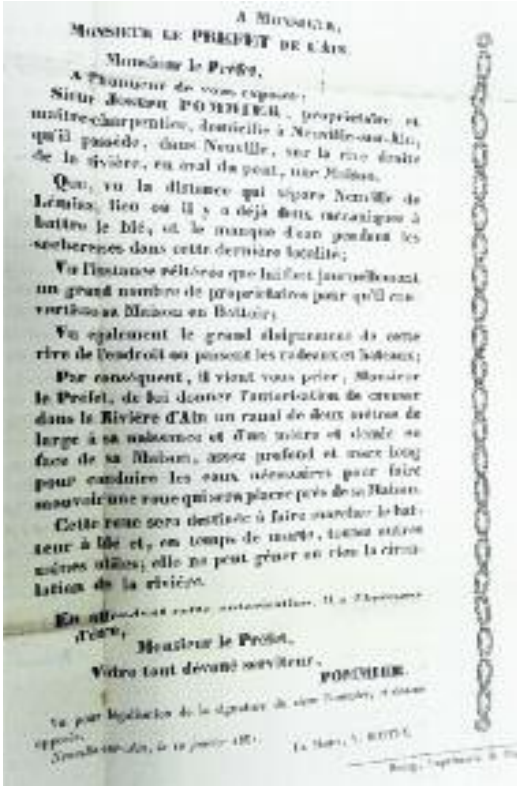

A Monsieur,
Monsieur le Préfet de l'Ain.

Monsieur le Préfet,

A l'honneur de vous exposer,

Sieur Joseph POMMIER, propriétaire et maître-charpentier, domicilié à Neuville-sur-Ain, qu'il possède, dans Neuville, sur la rive droite de la rivière, en aval du pont, une Maison.

Que, vu la distance qui sépare Neuville de Lémiat, lieu où il y a déjà deux mécaniques à battre le blé, et le manque d'eau pendant les sécheresses dans cette dernière localité;

Vu l'instance réitérée que lui fait journellement un grand nombre de propriétaires pour qu'il convertisse sa Maison en Battoir;

Vu également le grand éloignement de cette rive de l'endroit où passent les radeaux et bateaux;

Par conséquent, il vient vous prier, Monsieur le Préfet, de lui donner l'autorisation de creuser dans la Rivière d'Ain un canal de deux mètres de large à sa naissance et d'un mètre et demie en face de sa Maison, assez profond et assez long pour conduire les eaux nécessaires pour faire mouvoir une roue qui sera placée près de sa Maison.

Cette roue sera destinée à faire marcher le batteur à blé et, en temps de morte, toutes autres mêmes utiles; elle ne peut gêner en rien la circulation de la rivière.

En attendant cette autorisation, il a l'honneur d'être,

Monsieur le Préfet,

Votre tout dévoué serviteur,

POMMIER.

Vu pour légalisation de la signature de sieur Pommier, ci-dessus apposée.

Neuville-sur-Ain, le 10 janvier 1851.

La Mairie, V. BOTTEX.

Le 22 octobre 1861, le maire, Victor Peillod, demande au préfet de l'Ain de suspendre son arrêté concernant la démolition du barrage Pommier *« attendu que par suite de la suppression de ce barrage, le moulin Pommier ne peut plus fonctionner, et que en ce moment, il est d'une grande utilité, non seulement pour les habitants de la localité, mais encore pour les habitants des communes du canton qui sont obligés d'y venir moudre à cause de la rareté des eaux et que les autres moulins sur l'Ain ne peuvent suffire à tous les besoins des habitants ».*

De leur côté, les meuniers se plaignent auprès du préfet de l'Ain :

- **le 12 février 1862,** M. Cochet lui écrit que *« deux notables de la commune ont dit à M. Pommier de ne pas détruire sa digue, qu'avec leur protection jamais l'écluse ne sera démolie »* contrairement à lui qui *« n'a aucune protection, il n'a que la justice pour lui être favorable ».*
- **le 18 mai 1882,** M. Thurel lui fait savoir *« qu'un seul moulin ne peut suffire pour les besoins des habitants de la commune, s'il est obligé de détruire sa digue son usine chômera au moment même où il y a le plus d'ouvrage c'est-à-dire quand les habitants des communes voisines arrivent en foule pour faire moudre leur blé ».*

Le 27 janvier 1903, M. Goujon, sénateur, *« sollicite l'établissement d'un barrage dans la rivière d'Ain pour alimenter sa propriété d'eau potable au moyen d'une pompe actionnée par une turbine mise en jeu par les eaux de la rivière ».*

Rivalités entre les deux moulins

De nombreuses lettres des meuniers de chaque barrage ont été envoyées au préfet pour se plaindre de leur concurrent.

Extraits de quelques lettres du moulin Cochet-Modas :

- **13 février 1862,** *« … les rapports de messieurs les ingénieurs ordonnent la démolition de la digue Pommier, je vous demande monsieur le Préfet d'y mettre les plus promptes exécutions… ».*
- **31 octobre 1879,** *« le lit de la rivière entre les deux moulins est embarrassé de graviers arrêtés dans leur course par un barrage fixe fait par M. Pommier… Ce barrage a été élevé un peu plus chaque année par M. Thurel de sorte que dans quelques temps ce barrage me sera très préjudiciable en maintenant trop haut le niveau de l'eau dans le dégorgeoir de mon moulin… Permettez-moi donc d'espérer monsieur le Préfet que le sieur Thurel soit mis en demeure de respecter les lois et règlements en matière de barrage et partant mes intérêts les plus légitimes… ».*
- **19 avril 1883,** *« … M. Thurel ne s'étant pas conformé à l'arrêté préfectoral du 5 août 1880, je réclame l'intervention de l'administration pour faire cesser cet état de chose qui me porte préjudice… ».*
- **30 août 1885,** *« … le sieur Thurel exhausse, élargit et allonge sa digue sans aucun souci des droits des tiers…. Le sieur Thurel arrangeant impunément, sans autorisation, le lit de la rivière au mieux de ses intérêts, je demanderai à l'administration l'autorisation de démolir, à mes frais, la digue dans sa partie nord à partir du 71ème mètre…*

Extrait d'une lettre du moulin Pommier-Thurel :

- **28 mai 1882,** *« … mon barrage n'a jamais causé de tort, ni à la navigation, ni aux riverains, qu'à Mme Modas seule dont la jalousie contre moi est bien connue. Je demande donc que l'on m'accorde ce que je demande (la conservation de la digue) que je crois juste et nécessaire pour sauvegarder mes droits, mes intérêts, sans s'arrêter aux questions de rivalité qui sont la principale cause de toutes ces discussions sans fin… ».*

La position de l'administration

- **16 décembre 1879,** rapport de l'ingénieur ordinaire *« … la présence du barrage (celui de M. Thurel), ainsi qu'on a pu s'en convaincre depuis près de 30 ans, ne porte pas préjudice à l'usine d'amont (celle de Mme Modas) placée à un niveau supérieur. Nous pensons donc que la réclamation de Mme Vve Modas ne repose sur aucun fondement sérieux et qu'il y a lieu de ne pas donner aucune suite… ».*
- **19 avril 1883,** rapport du Conseiller d'Etat, directeur des routes, de la navigation et des mines à monsieur le Préfet de l'Ain *« … messieurs les ingénieurs estiment que les travaux exécutés par cet usinier (M. Thurel) ne peuvent causer aucun préjudice à l'usine de la plaignante (Mme Modas). Les nombreuses réclamations, tantôt de Mme Modas, tantôt de M. Thurel, paraissent dues à une rivalité de métier entre les deux intéressés et ils pensent que l'administration n'a pas à s'en occuper autrement… Conformément à l'avis exprimé par le Conseil Général des Ponts et Chaussées, j'ai l'honneur de vous inviter à procéder à l'instruction régulière pour aboutir à ce règlement et je vous prie de donner connaissance de cette décision à messieurs les ingénieurs ainsi qu'aux intéressés… ».*

Documents : Archives Départementales de l'Ain

À vos côtés pour :

- ✓ L'accompagnement à la vie quotidienne : entretien courant du logement et du linge, courses….
- ✓ L'aide à la toilette, à l'alimentation, aide aux transferts, aux déplacements, …
- ✓ L'accompagnement dans les loisirs et la vie sociale
- ✓ Service d'Accompagnement VEhiculé pour les personnes âgées de 60 ans et plus pour se rendre à des rendez-vous et activités diverses

S'installer durablement

Opération programmée d'amélioration de l'habitat (juin 2018 – mai 2021)

Vous êtes propriétaire occupant ou bailleur, vous souhaitez améliorer votre bien ?

SOLIHA Ain vous informe, vous conseille et monte gratuitement pour votre compte votre dossier d'aides financières.

À retenir : Il ne faut pas commencer les travaux subventionnables avant d'avoir obtenu tous les accords de financement.

	Propriétaires occupants	*Bailleurs*
Quels bâtiments ?	Les logements à usage de résidence principale de plus de 15 ans.	Les logements locatifs à usage de résidence principale de plus de 15 ans et les logements vacants destinés à la location après travaux.
Quels travaux ?	Travaux d'économie d'énergie : chauffage, isolation, fenêtres… Travaux d'adaptation au handicap ou au vieillissement : accessibilité du logement, salle de bains… Travaux de rénovation complète	Tous les travaux d'amélioration permettant d'aboutir à un logement confortable et aux normes : chauffage, isolation, fenêtres, électricité, ventilation, toiture, sanitaires… Obligation de travaux complets et exigence de qualité énergétique (DPE avec étiquette D).
Quels propriétaires ? **Quelles contreparties ?**	Les propriétaires occupants ou assimilés ne dépassant pas un certain niveau de revenus (plafond de ressources).	Tous les propriétaires bailleurs de droit privé sans condition de ressources. Signature d'une convention avec l'État (Anah) pour une durée de 9 ans avec engagement de modération de loyer et plafonds de ressources pour les locataires.
Quelles subventions ?	Selon la situation et le projet, 30 à 95% de subventions (ANAH, Département, CCRAPC)	En moyenne, 45 à 55% de subventions pour un montant des travaux plafonné à 750 ou 1000€/m^2 (ANAH, Département, CCRAPC)

Bilan des 4 premiers mois de l'OPAH

Des résultats très encourageants :

90 contacts,
15 dossiers validés,
25 dossiers en préparation.

Pour toute question ou projet :

04 74 21 02 01 / accueil.ain@soliha.fr

Collectif Artisans Ain@tout

- **Vous êtes propriétaire et vous cherchez des coordonnées de professionnels pour réaliser vos travaux ?**
  N'hésitez pas à consulter l'annuaire :
  http://www.ain-atout.fr/annuaire-artisans-ain-tout.html

- **Vous êtes artisan du bâtiment ?**
  Pour adhérer au collectif Artisans Ain@tout, quel que soit votre corps de métier, inscrivez-vous : http://www.ain-atout.fr/artisans

Déchets : les bonnes pratiques du citoyen

Rives de l'Ain Pays du Cerdon
Communauté de communes

Que mettre dans ma poubelle d'ordures ménagères ?

- **Les déchets de cuisine**
- **Les papiers usagés**
- **Les emballages non recyclables**

Ces déchets seront envoyés dans l'usine de méthanisation OVADE (La Tienne à Viriat). La partie valorisable sera transformée en électricité, chaleur et compost.

À ne pas mettre dans ma poubelle

- **Les « recyclables » :** verre, emballages ménagers, papiers, textiles
- **Les déchets acceptés en déchèterie :** déchets « nocifs », toxiques, électroménager, encombrants, cartons, ferraille, bois, déchets verts…

Les principaux déchets indésirables pour OVADE

Le verre

La matière abrasive endommage les équipements de l'usine lors du tri.

Les textiles

Ils forment d'énormes amalgames de déchets entremêlés, qu'il faut évacuer à l'aide d'engins.

©*EcoTLC*

Textiles (non souillés) :
vêtements, draps et linge de maison, chaussures liées par paire

⇒ **Revente, troc, don**

⇒ **Conteneurs**
Le Relais ou Tremplin

Les vêtements réutilisables sont vendus.
Les affaires abîmées, trouées, usées sont transformées en panneaux isolants ou en chiffons pour l'industrie.

Les déchets nocifs

Ils contiennent des substances toxiques, qui rendraient inutilisable le compost issu d'OVADE.

Produits ménagers
Produits de bricolage et de jardinage
Ustensiles de peinture,
textiles souillés par ces produits…

⇒ **Déchèterie**

Appareils électriques, électroménager
Piles
Lampes, néons
Cartouches d'encre

⇒ **Grandes surfaces ou déchèterie**

Médicaments
DASRI

⇒ **Pharmacie**

Pour en savoir plus : www.organom.fr/particulier/territoire/les-bons-gestes

Renseignements utiles

Mairie
Secrétaires :
Patricia Chanel et **Brigitte Vuillod**
Tél. : 04 74 37 77 16
Fax : 04 74 37 72 60
mairie@neuvillesurain.fr
Jours et horaires d'ouverture :
Lundi, mercredi, vendredi
- de 8 h 30 à 12 h : mairie-annexe, rue Pierre Goujon,
- de 13 h à 17 h : mairie, Place M. Floriot

Ecole
Directeur : Pierre Favre
Tél. : 04 74 37 76 35
ce.0010945@ac-lyon.fr
Accueil périscolaire
Tél : 06 07 56 33 43
Centre de loisirs de Jujurieux
Tél. : 04 74 36 88 38
Centre de loisirs de Pont d'Ain
Tél. : 04 74 63 23 16

Multi-accueil :
Maison Frimousse
à Saint-Jean-le-Vieux
Tél. : 04 74 36 94 41
Fa'bulette à Poncin
Tél. : 09 72 98 50 62
Les P'tits Loups à Pont d'Ain
Tél. : 04 74 63 23 10

Bibliothèque « A livre ouvert »
Tél. : 06 42 05 45 71
bibliotheque-neuvillesurain@orange.fr
Ouverture : mardi de 16 h 15 à 18 h 15 (sauf durant les vacances scolaires) et samedi de 14 h à 16 h.

Communauté de Communes
Rives de l'Ain Pays du Cerdon
Tél. : 04 74 37 13 32
contact@ccrapc.fr

L'accès aux déchetteries est gratuit pour les particuliers sur présentation de leur carte d'accès. Il est payant pour les entreprises. Se renseigner auprès du secrétariat de la Communauté de Communes.
Les sacs jaunes sont à retirer en mairie.

Déchetterie de Jujurieux :
Horaires d'ouverture : lundi, mercredi et vendredi de 14 h à 18 h et samedi de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Déchetterie de Poncin :
Horaires : mardi, jeudi et vendredi de 14 h à 18 h et samedi de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Déchetterie de Pont d'Ain :
Horaires : lundi, mercredi et vendredi de 14 h à 18 h et samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.
Horaires d'hiver (du 01/10 au 31/03 fermeture à 16 h 30 en semaine et 16 h le samedi).

Santé
Maison médicale de Poncin
Tél. : 04 74 37 23 24
Maison médicale de Pont d'Ain
Tél. : 04 74 39 79 00

Pharmacies
Pharmacie de Jujurieux
Tél. : 04 74 36 81 66
Pharmacie de Poncin
Tél. : 04 74 37 20 31
Pharmacie de Pont d'Ain
Tél. : 04 74 39 01 66
Pharmacie de Saint-Jean-le-Vieux
Tél. : 04 74 36 85 58

Infirmières
Carole Charvet
Tél. : 04 74 37 77 76
Jocelyne Janovicz- Rynois
Tél. : 04 74 37 79 43

Paroisse
121, rue Louise de Savoie à Pont d'Ain
Tél. : 04 74 39 03 65
Sœurs Dominicaines à Bosseron
Tél. : 04 37 86 64 35

Service social
Portage de repas : s'adresser auprès de la communauté de communes.

Point d'Accueil Solidarité :
16 rue du 1er septembre à Pont d'Ain
Tél. : 04 74 39 07 21

Conciliateur
Jacques Baglan
Sur rdv le 1er lundi du mois
Mairie de Pont d'Ain
Tél. : 04 74 39 06 99

Ecrivain public
Permanence à la Maison médicale de Pont d'Ain - Les 1er et 3ème jeudis du mois de 9 h à 11 h 30

ADMR :
623 rue Léon Blum à Ambérieu
Tél. : 04 74 34 85 40
Portage de repas : s'adresser auprès de la communauté de communes.

Mission Locale jeunes :
4 place Sanville à Ambérieu en Bugey
Tél. : 04 74 37 61 22
mlj.amberieu@mljbpa.fr
Site : www.mljbpa.fr

Sociétés de taxi
Taxi Espace Confort - Jujurieux
Tél. : 04 74 35 37 64
Taxi du Bugey - Jujurieux
Tél. : 07 74 37 13 43
ou 06 23 85 00 47
Taxi Leplus - Poncin
Tél. : 04 74 38 01 35
ou 04 74 38 01 35
Taxi Philippe - Pont d'Ain
Tél. : 04 74 39 03 30
ou 06 09 93 41 85
Taxi Alain - Pont d'Ain
Tél. : 04 74 39 24 11
ou 06 45 06 67 73

Gendarmerie
Pont d'Ain - Tél. : 04 74 39 10 55
ou le 17

Compagnie des Sapeurs-Pompiers
Chef de Corps Sergent-chef
Laurent Ballandrin
Faire le 18 ou le 112

Service des eaux- Suez
Service clients :
Tél. : 09 77 40 94 43
Urgence 24h/24 :
Tél. : 09 77 40 11 33

Centre courrier de la Poste Domaine de Thol
Dépôt du courrier pour le départ le jour même :
- du lundi au vendredi avant 16 h
- le samedi : de 8 h à 8 h 15

Accès boîtes postales :
- du lundi au vendredi de 8 h à 17 h
- le samedi : de 8 h à 12 h

Accueil guichet :
- du lundi au vendredi de 8 h à 8 h 15 et de 15 h à 17 h
- le samedi : de 8 h à 8 h 15

NAISSANCES

Romy SEGUIN le 29 décembre 2017
Aria KALOVOULOS le 19 janvier 2018
Tessa GRÉGOIRE le13 février 2018
Mylan CRAVERO le 7 mars 2018
Simon OULLIER PY le 19 mars 2018
Éna DIETCHEN le 4 avril 2018
Paula MERLE le 17 avril 2018
Tya LAMARD le 24 mai 2018
Aylin CINAR le 25 juillet 2018
Tibo DESPLANCHES le 25 août 2018
Johan PARTY le 14 septembre 2018
Alessio REVERDY le 24 octobre 2018
Léon BOULY le 11 novembre 2018
Mattéo FATTOR le 13 novembre 2018
Jules POLONIA le 23 novembre 2018

2018

MARIAGES

Alexandre CHANEL et Emilie CAPUANO
le 19 mai 2018

Julien BERGER et Alizée FANGET
le 30 juin 2018

Stephan GOUESLAIN et Christelle BOUYSSON
le 28 juillet 2018

Martin DE COUDENHOVE et Emeline GOUTTE
le 11 août 2018

Nicolas COULOMP et Audrey GRIENAY
le 17 septembre 2018

DÉCÈS

Reine LUQUIN le 13 janvier 2018
Michèle ROUGEMONT le 15 janvier 2018
Jacques GUICHARD le 14 février 2018
Germaine MODAS le 25 février 2018
Yvonne PERNET le 3 mars 2018
Dylan BAYEURTE le 9 mars 2018
Pascal POCCHIOLA le 8 juillet 2018
Marie-Jeanne MOUILLOR
le 8 juillet 2018
Antonio ZANETTE le 15 juillet 2018
Sébastien BARBERAT le 3 septembre 2018
Marie CLEMENT le 31 octobre 2018
Frédéric THOMAS le 1er novembre 2018
Séverine BALIVET le 2 novembre 2018
Jean FAVRE le 10 novembre 2018

Neuville sur Ain

Ancienne école de Planche.